



Énergie : des dépenses qui rendent plus vulnérable un ménage alsacien sur quatre

En Alsace, 212 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique en raison de leurs dépenses de chauffage ou de carburant, soit 28 % d'entre eux. Cette proportion pour les dépenses de chauffage est supérieure de 7 points à celle de la France métropolitaine, situant l'Alsace au 8^e rang des régions les plus concernées. Pour les dépenses de déplacement en voiture, elle est plus faible en Alsace. Le risque de vulnérabilité est fort parmi les populations les plus modestes. Les factures de chauffage sont alourdies par un climat rigoureux dans la région mais également par l'ancienneté des logements et par leur taille souvent importante et parfois inadaptée. Les ménages vulnérables sont plus souvent des propriétaires âgés résidant en maison ou de jeunes locataires dans le parc privé.

La précarité énergétique liée à l'habitat est plus élevée en proportion dans le massif vosgien et en Alsace bossue que dans la plaine d'Alsace mais les ménages vulnérables sont nombreux dans les trois grandes intercommunalités. Plus on s'écarte des grands pôles urbains et plus le risque lié aux déplacements augmente en raison de l'éloignement du lieu de travail ou d'études, des commerces et des services. Dans les zones d'urbanisation récentes, à l'écart des axes de transport en commun, les coûts de carburant peuvent être très élevés.

Dominique Callewaert, Yves Frydel (Insee)
Guillaume Drousseau, Jean-Paul Strauss (Dreal Alsace)

En Alsace, 212 000 ménages sont vulnérables en 2008 pour les dépenses énergétiques liées au logement, aux déplacements ou pour les deux à la fois (*figure 1*). La région est plus touchée par la vulnérabilité résidentielle : 22,1 % des ménages alsaciens sont concernés, soit 7 points de plus qu'en France métropolitaine, la plaçant au 8^e rang des régions les plus vulnérables, loin derrière la Lorraine (27,4 %) et en dessous de Champagne-Ardenne (23,4 %). En Alsace, région très urbanisée, la vulnérabilité est moindre pour les dépenses liées aux déplacements contraints.

En dessous du seuil de pauvreté, une vulnérabilité énergétique importante

Le risque dépend du niveau de revenu du ménage : plus il est bas et plus le ménage est susceptible d'être vulnérable. Les ménages dont les revenus sont inférieurs à 1 000 euros par mois et par unité de

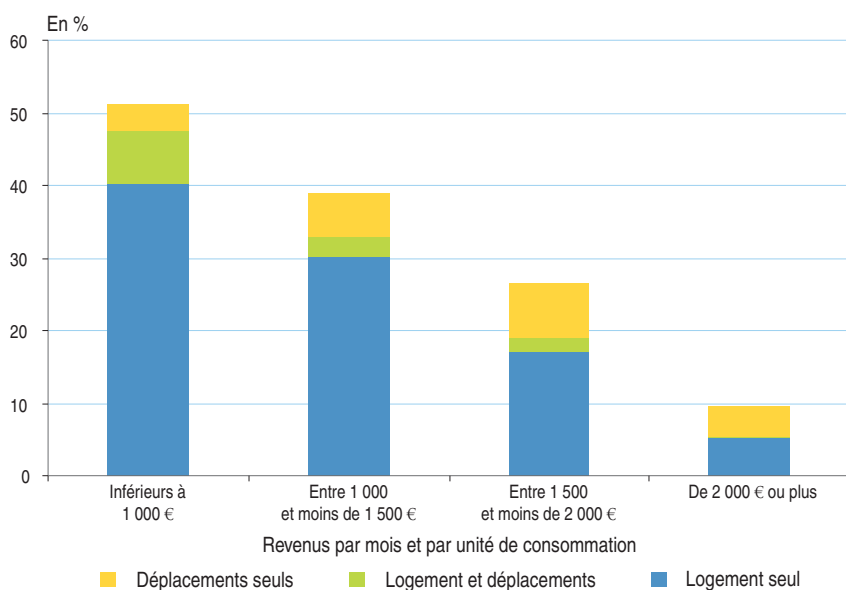
consommation (UC), par exemple 1 000 euros pour une personne seule ou 2 100 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, sont pour 50 % d'entre eux potentiellement vulnérables pour les coûts de chauffage et/ou de carburant, soit 48 000 ménages en Alsace (*figure 2*). 7,1% de ces ménages

1 Plus de ménages alsaciens vulnérables pour les dépenses de chauffage

Situation de vulnérabilité	Nombre de ménages vulnérables en Alsace	Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique (en %)	
		Alsace	France métropolitaine
Logement et/ou déplacements	212 100	27,7	22,2
Logement	169 000	22,1	14,6
Déplacements	60 100	7,8	10,2
Logement et déplacements	17 000	2,2	2,6

Sources : Insee RP2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL ; SOeS ; Anah.

2 La moitié des ménages ayant des revenus en dessous du seuil de pauvreté sont vulnérables



Lecture : 40 % des ménages ayant les revenus les plus faibles sont vulnérables pour les dépenses énergétiques liées à la résidence.
Sources : Insee RP2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL ; SOeS ; Anah.

cumulent les deux types de risque. Plus haut dans l'échelle des revenus, parmi les ménages dont le niveau de vie est supérieur à 2 000 euros, seuls 10 % risquent d'être en difficulté énergétique.

Les dépenses énergétiques liées aux déplacements pèsent lourdement dans le budget des ménages aux revenus intermédiaires. 9,3 % des ménages (soit 20 000 ménages) dont les revenus sont compris entre 1 500 et 2 000 euros sont concernés. L'éloignement des pôles urbains pour un meilleur cadre de vie et un logement à un prix plus abordable engendre des dépenses de carburant

importantes et une dépendance forte aux déplacements en automobile dans des zones mal desservies par les transports en commun.

Les dépenses de chauffage sont la première cause de précarité énergétique. La facture annuelle moyenne d'un ménage alsacien s'élève à 1 660 euros pour 1 250 euros en France métropolitaine. Le climat est un facteur très influent. De la région Nord-Pas-de-Calais à l'Alsace jusqu'aux régions du massif central, soit dans le quart nord-est de la France, la précarité est la plus forte (figure 3). L'impact du climat serait plus important si le niveau de vie de la population alsacienne ne se situait au 2^e rang, derrière celui des franciliens.

Les ménages vulnérables résident dans des logements anciens

La facture de chauffage dépend également du type de logement, de son ancienneté et de sa surface. La vulnérabilité touche principalement des ménages résidant dans des logements anciens. Ainsi, 90 % des ménages concernés habitent dans des logements construits avant 1975 (année de l'application de la première réglementation thermique), soit un tiers du total des ménages y résidant. Ces logements sont souvent mal isolés, en particulier ceux issus de la reconstruction d'après-guerre (1949-1974), et la déperdition de chaleur y engendre des coûts plus importants difficiles à supporter.

Les dépenses annuelles de chauffage dans l'habitat individuel sont plus élevées que celles des logements collectifs (2 100 pour 1 220 euros). La configuration dense des appartements, avec moins de parois exposées aux intempéries, diminuent les besoins énergétiques. Les maisons sont

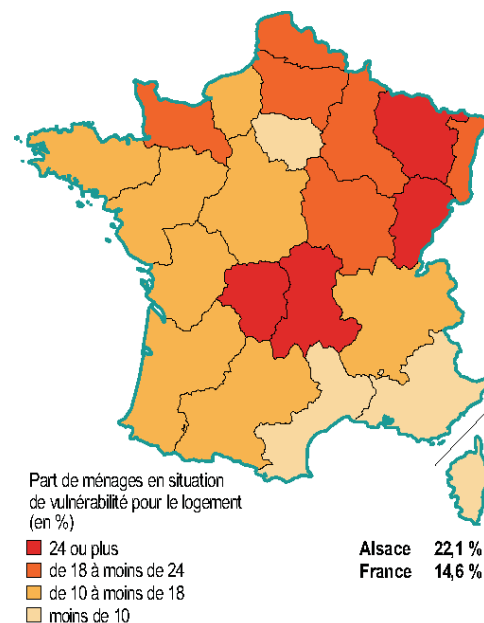
aussi souvent plus grandes que les appartements et donc plus énergivores. Le risque y est donc plus élevé.

Sur les 169 000 ménages vulnérables, 94 000 résident en maison et 75 000 en appartement.

Les ménages qui habitent une maison sont plutôt des propriétaires âgés (figure 4) : 70 % des 81 000 ménages vulnérables propriétaires d'une maison ont plus de 60 ans. En revanche, ceux résidant en appartement sont de jeunes locataires du parc privé : 45 % ont moins de 30 ans. Pour diminuer le risque, des travaux de rénovation seraient à réaliser, et le sont le plus souvent à l'occasion d'un changement d'occupants, de destination du bâti ou de travaux liés à d'autres besoins (perte d'autonomie, sécurité, ravalement de façade et de toitures, etc.). Le retour sur investissement initialement long, peut être réduit grâce aux aides publiques. Les propriétaires de maison âgés de moins de 70 ans seront probablement les plus intéressés par ces travaux. Dans l'habitat collectif, il est possible d'inciter les bailleurs à rénover leur bien afin de préserver leur capital immobilier, ainsi qu'améliorer les conditions d'habitat et de charges pour leur locataire.

Seuls 5 % des ménages vulnérables, soit 8 300, sont locataires dans le parc social. La quasi-totalité de ces ménages ont des revenus inférieurs à 1 500 euros par mois et par UC. La moindre vulnérabilité des locataires du parc social est due en partie au fait qu'ils sont logés dans des appartements, en général de plus petite taille. Les dépenses en chauffage sont ainsi plus

3 Les ménages du nord-est sont les plus vulnérables aux dépenses de chauffage

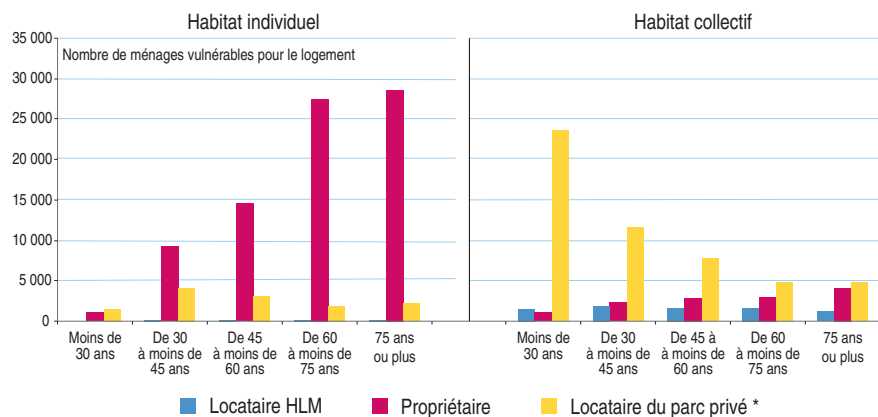


© IGN - Insee 2015
Sources : Insee RP2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL ; SOeS ; Anah.

Définitions

À la suite du Grenelle de l'environnement, la loi du 12 juillet 2010 donne une définition légale de la précarité énergétique. Ainsi, est dite dans une telle situation « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». La notion de précarité est ici étendue aux déplacements contraints pour se rendre en voiture sur le lieu de travail, d'études, effectuer des achats, des démarches administratives ou accéder à certains services. Quand les dépenses de chauffage et d'eau chaude sanitaire ou de carburant pour se déplacer représentent respectivement plus de 8 % et 4,5 % du revenu disponible, soit le double de la médiane française, le ménage est considéré en situation de vulnérabilité énergétique.

4 Des propriétaires âgés vulnérables en maison individuelle, des jeunes locataires en habitat collectif



* comprend les locataires de meublés et logés gratuitement
Sources : Insee RP2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL ; SOeS ; Anah.

réduites. Une réelle dynamique de rénovation du parc locatif social le plus énergivore est également à l'œuvre.

Une double vulnérabilité importante dans le massif vosgien et l'Alsace bossue

La majorité des ménages vulnérables aux dépenses de chauffage et/ou aux déplacements de la région réside dans les SCoTs de Strasbourg, de Mulhouse et de Colmar, où la vulnérabilité est toutefois parmi les plus faibles en proportion du nombre d'habitants (figure 5). Au fur et à mesure que l'on s'éloigne des grands pôles urbains, le risque augmente, maintenant localement cette problématique au rang des enjeux sociaux forts.

En Alsace bossue et dans le massif des Vosges, 40 % des ménages sont concernés. Beaucoup de territoires de ces zones cumulent un risque de vulnérabilité élevé à la fois pour le logement et pour les déplacements en voiture. C'est le cas dans le secteur de Diemeringen et dans le massif, nombre de territoires de la haute vallée de la Bruche, de la Petite-Pierre, ou plus au nord vers Lembach. Plus au sud, les territoires de fond de vallée après Kaysersberg ou Munster sont également concernés. La vulnérabilité énergétique liée plutôt aux dépenses importantes de carburant concerne quelques territoires au nord et au sud du massif et en Alsace bossue.

Le massif comptabilise 20 000 ménages vulnérables pour le logement, soit 29 % des ménages y habitant. Ces derniers habitent plus souvent des maisons plus grandes que sur l'ensemble du territoire régional et en sont propriétaires. Les combustibles les plus souvent utilisés sont le fioul, puis le bois. Avec une plus grande rigueur du climat et des moyens de chauffage moins efficaces quand ils sont vieillissants, les dépenses de chauffage s'alourdissent. Ces ménages sont un peu plus âgés que la moyenne et sont plus souvent ouvriers. La vulnérabilité énergétique dans le massif est

plus une question de dépenses que de revenus. Le niveau de vie des ménages en difficulté énergétique est en effet plus élevé qu'ailleurs. Seuls 14 % d'entre eux vivent avec moins de 1 000 euros par mois et par UC.

Dans le Sundgau et le Jura alsacien, le risque lié aux dépenses de chauffage et/ou de carburant est de 3 points supérieur à la moyenne régionale. L'éloignement des pôles de service et du lieu de travail, entraîne des coûts en carburant plus difficiles à supporter pour une plus grande part des ménages dont les revenus sont inférieurs à 2 000 euros par mois et par UC. Ces territoires sont plus vulnérables, surtout pour les déplacements. Cependant la part des ménages aux revenus élevés est nettement plus forte qu'en moyenne.

La vulnérabilité énergétique est intermédiaire entre plaine et massif, dans les vignobles et collines sous-vosgiennes. Ce sont les dépenses de chauffage qui peuvent poser des problèmes financiers à 25 000 ménages. Entre Cleebourg et Ernolsheim-les-Saverne, le risque est plus accentué qu'ailleurs.

De nombreux ménages vulnérables dans les grandes villes

Plus peuplée, la plaine d'Alsace concentre plus de 60 % des ménages en difficulté énergétique, mais le risque y est plus faible qu'en moyenne pour les deux types de vulnérabilité (25,1 % pour 27,1 %).

Dans une centaine de communes, la vulnérabilité des ménages est nettement moins importante qu'en moyenne à la fois pour les logements et pour les déplacements. Beaucoup se situent dans la banlieue des agglomérations de Strasbourg, de Mulhouse ou de Colmar.

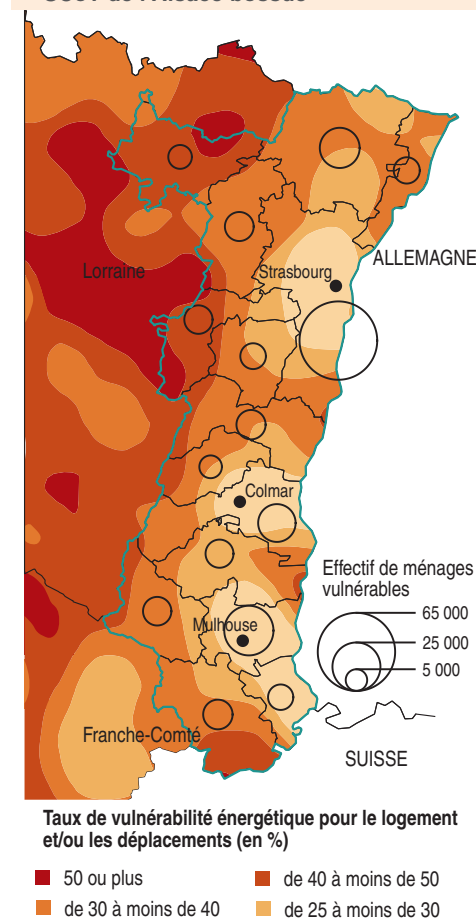
Trois zones le long du Rhin sont plus concernées que le reste de la plaine en raison de dépenses de déplacement plus élevées. Elles se situent au nord de Strasbourg, d'Offendorf à Leutenheim, vers le centre de Rhinau à Baldenheim, et plus au sud de Sainte-Croix-en-Plaine à Hombourg,

en passant par Fessenheim. Leur urbanisation souvent récente accentue les distances domicile-travail et la dépendance à l'automobile.

Les jeunes locataires à faibles revenus plus exposés à Strasbourg et à Mulhouse

Parmi les 109 000 ménages de la plaine d'Alsace vulnérables pour les dépenses de chauffage, 77 000 résident dans l'une des trois grandes intercommunalités. Une majorité d'entre eux habite dans les communes de Strasbourg ou de Mulhouse, où plus d'un ménage sur cinq est en situation de pauvreté monétaire. Le risque, de 25 %, y est plus important que dans leur périphérie (figure 6), les ménages de la banlieue de Mulhouse restant toutefois plus touchés par la précarité énergétique que dans celle de Strasbourg. La capitale régionale attire une forte population étudiante. Les ménages jeunes d'une seule personne, locataires d'un petit logement et ayant de faibles revenus sont les plus exposés. Dans la communauté d'agglomération de Colmar, on observe la

5 Une plus grande vulnérabilité dans le SCoT de l'Alsace bossue



© IGN - Insee 2015
Sources : Insee RP2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL ; SOeS ; Anah.

situation inverse : la part de ces ménages est plus élevée en périphérie. Dans la périphérie de Colmar, comme à Strasbourg, le risque est plus élevé parmi les ménages dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté. La vulnérabilité est plus intense parmi les locataires du parc privé et plus particulièrement dans les communes de Strasbourg et de Mulhouse.

Accéder à la propriété loin des pôles rend vulnérable aux déplacements

La vulnérabilité énergétique (logement ou déplacements) varie fortement avec le type d'espace. Plus on s'éloigne des grands pôles urbains et plus le risque augmente (figure 7). Il est supérieur à 30 % pour les deux risques et concerne 91 000 ménages dans la périphérie des grands pôles. L'éloignement du travail, des commerces et des services y engendre des coûts supplémentaires en carburant. 12 % des ménages, soit 35 000 d'entre eux, sont concernés pour les déplacements. C'est le cas également des communes hors influence des pôles où ce risque s'accroît, mais ne concerne que 4 500 ménages.

57 % des ménages vulnérables pour les déplacements résident autour des grands pôles urbains, souvent afin d'accéder à la propriété, mais la plupart travaillent dans les pôles ou s'y rendent pour accéder aux

6 Une vulnérabilité liée au logement plus importante dans les communes de Strasbourg et de Mulhouse

	Ménages vulnérables	Taux de vulnérabilité (en %)		
		Logement	Locataire du parc privé *	Revenus inférieurs au seuil de pauvreté
Strasbourg	31 500	24,6	36,2	54,1
Hors Strasbourg	14 100	16,7	21,1	41,2
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	45 600	21,5	31,9	51,6
Mulhouse	11 600	24,0	34,3	44,1
Hors Mulhouse	12 000	19,3	24,7	41,8
<i>Mulhouse Alsace Agglomération</i>	23 600	21,4	30,6	43,5
Colmar	5 300	17,6	25,5	36,1
Hors Colmar	2 800	19,9	20,0	50,8
<i>Communauté d'Agglomération de Colmar</i>	8 100	18,3	24,1	38,0
Ensemble	77 300	21,1	30,8	48,1

* comprend les locataires de meublés et logés gratuitement.

Sources : Insee RP2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL ; SOeS ; Anah.

équipements. La moitié sont des couples avec ou sans enfants. Les ouvriers sont les plus exposés, suivis par les professions intermédiaires et les employés. Ils représentent les trois quarts des ménages vulnérables. Ce risque touche fortement aussi des ménages aux revenus plus élevés : 20 000 ménages vulnérables ont des revenus compris entre 1 500 et 2 000 euros par mois et UC, et 11 000 plus élevés encore. Ce constat renvoie aux enjeux de l'urbanisation (densification des villes, revitalisation des bourgs-centres) et de l'emplacement des équipements qui ne sont souvent accessibles qu'en voiture. ■

Encadré 1 Une hausse du prix de l'énergie accroîtrait sensiblement la vulnérabilité énergétique

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 30 % des prix des combustibles utilisés pour le chauffage des logements et sans variation des revenus, 73 000 ménages supplémentaires seraient vulnérables. Un tiers des ménages alsaciens serait en situation de précarité. Le risque augmenterait fortement pour ceux utilisant le chauffage urbain ou le gaz de ville, les cadres, les couples avec enfants, les ménages ayant des revenus élevés mais aussi ceux résidant dans le parc social.

Dans l'hypothèse d'une même augmentation du prix de l'énergie à la pompe, la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements toucherait au total 14 % des ménages alsaciens, soit 46 000 de plus qu'actuellement. Les couples avec enfants, les ménages résidant dans les couronnes des grands pôles ou aux revenus supérieurs à 1 500 € par mois et par UC seraient les plus concernés comme de nombreux ménages ouvriers ou exerçant une profession intermédiaire.

7 Une plus grande vulnérabilité autour des grands pôles et dans les communes multipolarisées

	Nombre de ménages vulnérables	Taux de vulnérabilité (en %)		
		Logement et/ou déplacements	Logement	Déplacements
Grands pôles	99 400	23,8	20,9	4,3
Couronnes des grandes aires urbaines	52 620	31,0	22,0	12,1
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	38 430	34,5	25,1	12,6
Moyens et petits pôles*	12 030	29,3	23,9	7,5
Hors influence des pôles	9 620	37,7	25,6	17,7
Ensemble	212 100	27,7	22,1	7,8

* comprend également les couronnes.

Sources : Insee RP2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL ; SOeS ; Anah.

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee Alsace et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace (Dreal Alsace).

La méthode utilisée est décrite dans un fichier de données complémentaires accompagnant cette publication sur insee.fr.

Encadré 2 L'action de l'État pour prévenir et réduire la précarité énergétique des ménages en Alsace

En Alsace, plus d'un ménage sur quatre est en précarité énergétique. Ce chiffre, légèrement supérieur à la moyenne nationale rappelle que la transition énergétique à l'œuvre est un fort enjeu social. Plusieurs politiques menées par l'État en lien avec les territoires permettent de réduire et de prévenir ce problème : rénovation énergétique de l'habitat, maîtrise de l'urbanisme et du foncier, amélioration des modes de transport.

Afin de soutenir la rénovation énergétique du parc bâti, différents outils ont été mis en place : fiscalité adaptée (crédit d'impôt transition énergétique, TVA réduite), accès facilité au crédit (éco-prêt à taux zéro pour les ménages et éco-prêt logement social pour les bailleurs HLM), instauration des certificats d'économie d'énergie. Les ménages aux revenus modestes sont soutenus en cas de difficulté de paiement de leurs factures de charges (Fonds Solidarité Logement gérés par les Conseils Départementaux ou tarifs sociaux de l'électricité et du gaz). Entre 2010 et 2014, 3 275 logements ont également été rénovés en Alsace dans le cadre du programme de lutte contre la précarité énergétique « Habiter mieux » de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat. Ce dispositif est monté en puissance au cours de la période : près de la moitié des logements a été rénovée en 2014.

Pour tout renseignement sur ces aides, les bons gestes de rénovation et pour trouver un professionnel reconnu garant de l'environnement au plus proche de chez soi, un numéro azur et un site internet dédié ont été mis en place.

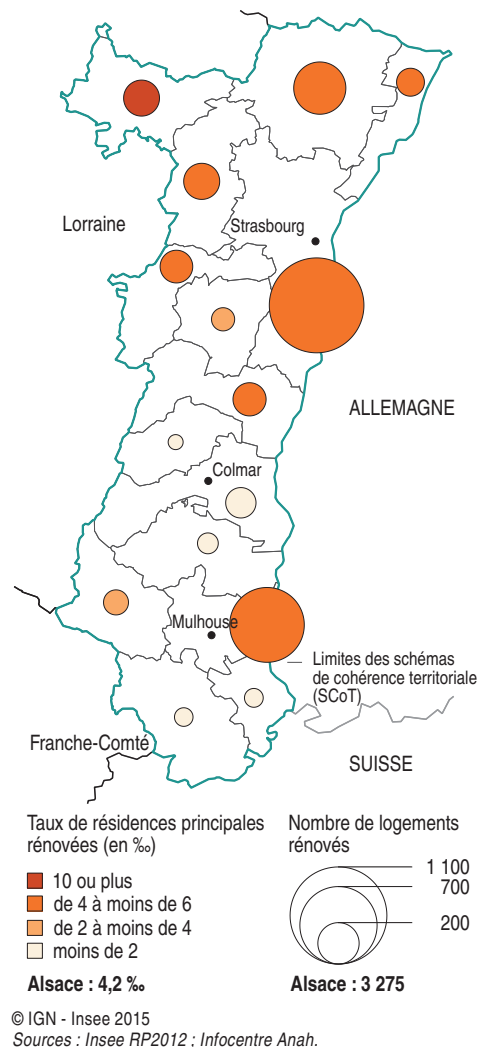


En ce qui concerne les déplacements, le nombre relativement faible de ménages vulnérables est dû principalement aux réseaux de TER et aux périmètres de transports urbains (PTU), qui maillent le territoire dense de l'Alsace. Même si la plaine d'Alsace représente le taux de vulnérabilité le plus faible en termes de déplacements, elle compte le plus grand nombre de ménages vulnérables. En conséquence, des projets de modernisation ou de mise en place d'axes forts de transport en commun comme le Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO) continuent d'être menés, afin d'améliorer encore la desserte en transport en commun, permettant de lutter contre l'enclavement et les déplacements en voiture contraints. Dans les territoires où les taux de précarité sont les plus forts (Alsace bossue, massif vosgien, Sundgau et Jura alsacien), le nombre de ménages concernés est trop faible, et le terrain trop accidenté, pour mettre en place des axes forts de transports en commun. Ainsi, des solutions plus légères sont proposées : cars ou transport à la demande (TAD).

La maîtrise de la consommation du foncier pour limiter l'étalement urbain et l'approche durable de l'urbanisme (densification des villes, revitalisation des bourgs-centres) visent également à prévenir la vulnérabilité énergétique des ménages liée aux déplacements. Les modes de mobilité douce et les transports en commun ou collectifs (auto-partage) doivent permettre de relier les zones d'habitation aux différentes fonctionnalités du quotidien (emploi, services, etc.) afin de réduire le besoin de déplacement, la dépendance à l'automobile et le recours à l'auto-solisme.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 fait de la lutte contre la précarité énergétique l'un de ses premiers enjeux. De nombreux outils y sont prévus (chèque énergie, plates-formes locales de la rénovation), qui contribueront à diminuer la vulnérabilité énergétique des plus précaires face à la hausse prévisible des coûts de l'énergie à long terme.

Les logements rénovés du programme « Habiter mieux » de l'Anah durant la période



Insee Alsace
Cité Administrative
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :
Joël Creusat
Rédacteur en chef :
Jacques Marty

ISSN 2416-7924
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Cochez N., Durieux E. et Levy D., « Vulnérabilité énergétique : loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », *Insee Première* n° 1530, janvier 2015.
- Les études de l'Observatoire national de la précarité énergétique : « les chiffres clés de la précarité énergétique », édition n° 1, avril 2015.
- « Le parc des logements en France métropolitaine, en 2012 : plus de la moitié des résidences principales ont une étiquette énergie D ou E », commissariat général au développement durable, *Chiffres et statistiques* n° 534, juillet 2014.



Insee
Mesurer pour comprendre